

## ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DAUPHINOISE

# REGLEMENT CHALLENGE DES COURSES DE CÔTE

## « PIERRE VIAN » 2026 - ASA DAUPHINOISE

### Article 1 : Définition du Challenge

L'ASA DAUPHINOISE organise un Challenge des COURSES de CÔTE « PIERRE VIAN » ouvert à tous les Pilotes licenciés(e) à l'ASA Dauphinoise pour l'année 2026.

Les challenges de l'ASA Dauphinoise correspondent aux disciplines organisées par l'ASA Dauphinoise.

L'inscription et la participation au challenge sont gratuites.

L'inscription est à envoyer par mail, avant le 30/09/2026, en notant : votre nom, prénom, numéro de licence et en spécifiant : « inscription au challenge des courses de côte » .  
adresse mail : [contact@asadauphinoise.com](mailto:contact@asadauphinoise.com)

### Article 2 : Règlements

TOUTES les Courses de Côte Régionales ou Nationales inscrites au calendrier de la FFSA sur le territoire Français, entre le 1<sup>er</sup> Janvier 2026 et le 30 Novembre 2026, seront éligibles.

**En se basant sur la liste des autorisés au départ** qui déterminera le nombre de partants dans la classe sur chaque épreuve, **seront pris en compte les 7 meilleurs résultats de classe** .

**Les résultats obtenus sur les courses de côte de St Savin et Chamrousse** bénéficieront d'un **coefficient 2** (doublement des points d'après le classement dans la classe ainsi que du bonus par rapport au nombre d'autorisés au départ dans la classe), toutes les autres courses de côte Régionales ou Nationales sur le territoire Français ainsi que la Finale de la Coupe de France bénéficiant d'un coefficient 1.

**Les documents à fournir** : copies du classement de la classe ainsi que la liste des autorisés au départ de celle-ci pour chaque épreuve.

Ils devront être envoyés OBLIGATOIREMENT à l'ASA **au plus tard le 30/11/2026 et aucun résultat ne sera pris en compte après cette date** .

Les résultats seront à noter sur « le tableau résultats » disponible à la fin de ce règlement et envoyés par mail ou courrier postal à l'ASA .

[ASA Dauphinoise, MDS, 40 avenue Marcellin Berthelot à GRENOBLE 38100.](mailto:contact@asadauphinoise.com)

Les classements seront dévoilés le jour de la remise des prix.



## ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DAUPHINOISE

**Article 3 :****ATTRIBUTION des POINTS suivant le Classement dans la classe :**

Classement	Points
1er	18 pts
2ème	15 pts
3ème	12 pts
4ème	10 pts
5ème	8 pts
6ème	6 pts
7ème	4 pts
8ème	3 pts
9ème	2 pts
10ème	1 pt

Un **BONUS** en fonction du nombre d'autorisés au départ dans la classe sur chaque épreuve sera attribué :

Nombre de Partants dans la classe suivant la liste des autorisés au départ	BONUS
Moins de 3 partants	-
De 3 à 7 partants	+ 3 pts
De 8 à 12 partants	+ 5 pts
+ de 12 partants	+ 7 pts

**Article 4 : Bonus Annexe**

Un bonus sera attribué(e) à tout pilote participant à une épreuve FFSA (course de côte, slalom, circuit, rallye, séance de roulage ou montée de démonstration) dans la qualité de commissaire ou chronométrateur ou officiel .

2 pts	Pour une épreuve extérieure à l'ASAD
4 pts	Pour une épreuve de l'ASA Dauphinoise

Chaque participation à une épreuve dans une de ces qualités devra être notifiée sur « le tableau résultats » disponible à la fin de ce règlement et à renvoyer comme le stipule l'article 2 de ce règlement.



**ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DAUPHINOISE****Article 5 : Classements**

**Le pilote ayant obtenu le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur du Challenge des Courses de Côte « Pierre VIAN » 2026 de l'ASA Dauphinoise.**

Il ou elle recevra ce challenge des Courses de Côte pour une année et devra le restituer à l'ASA avant le 31/12/2026. Le challenge devra être remporté 3 années consécutives par la même personne pour être acquis définitivement.

Les 10 premiers Pilotes du Challenge seront récompensés(e).

La Première Féminine et le ou la Meilleur(e) jeune (moins de 25 ans au 1er janvier 2027) seront récompensés(e).

Toutes ces récompenses sont cumulables.

En cas d'égalité de points, le plus grand nombre de victoires de classe prévaudra pour départager une ou plusieurs égalités.

En cas d'une nouvelle égalité, le pilote, ayant fait le plus de courses dans la ligue Rhône Alpes, sera le mieux classé.

Si ces deux premières conditions ne suffisent pas pour le départage d'une ou plusieurs égalités, le plus grand nombre de 2ème place de classe prévaudra, de 3ème ou 4ème si besoin.

Les primés(e) seront avertis(e) par mail dans le mois de décembre avant la remise des prix.

**Article 6 : Remise des Prix**

Elle aura lieu au cours d'une soirée organisée par l'ASAD.

Tout pilote inscrit au challenge qui n'assisterait pas à cette remise des prix sans motif valable verrait ses récompenses (prix et coupes) acquis à l'ASAD, sans aucun recours possible.

Dans le cas où vous ne pourriez pas assister à la remise des prix, merci de nous le faire savoir par mail : [contact@asadauphinoise.com](mailto:contact@asadauphinoise.com)

**Article 7 : Prix et Récompenses**

Les prix et récompenses sont nominatifs et ne sont pas cessibles.

Si le pilote ne souhaite pas bénéficier de ses récompenses, il est tenu de le faire savoir avant la remise des prix à l'ASA Dauphinoise.

Ses récompenses seront attribuées à la personne suivant le 10ème du challenge ; seul le Président de l'ASA Dauphinoise est dans le pouvoir d'attribuer un lot à une autre personne.

**BONNE SAISON 2026 ...**



**ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DAUPHINOISE**  
**TABLEAU des RESULTATS des COURSES de CÔTE**

Tableau à remplir obligatoirement	N° Licence
NOM	MAIL
PRENOM	TEL

Epreuves	Coef		<b>Nombre d'autorisés au départ dans la Classe</b>	Classement dans la Classe	Cadre réservé à l'ASA
St Savin	2				
Chamrousse	2				
	1				
	1				
	1				
	1				
	1				
	1				
	1				
	1				

Listez ci dessous vos participations aux épreuves suivantes (course de côte, slalom, circuit, rallye, séance de roulage ou montée de démonstration) inscrites à la FFSA en qualité de commissaire ou autre en notant le nom de chaque épreuve :

-  
-  
-  
-

Fait à....., le ...../...../ 2026  
Signature :

